



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DOSSIER N° 18 :

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DE LA TFPB) DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (CHAMP DE COURSES)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 Décembre 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 11 Décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Thierry VALLEIX (à Sébastien LABAT), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Géraldine AUDEBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

DOSSIER N° 18 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (CHAMP DE COURSES)

RAPPORTEUR : Odile LECLAIRE

La loi de finances pour 2015 n°2014-1654 du 29 décembre 2014 a étendu l'abattement de 30 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficiaient les bailleurs pour leur patrimoine situé en Zones Urbaines sensibles aux 1500 quartiers prioritaires tels que définis par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Ce dispositif fiscal a pour objectif de compenser, pour les bailleurs sociaux, les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques de ces quartiers.

Sur le quartier prioritaire intercommunal Le Bouscat-Eysines, Gironde Habitat gère actuellement trois résidences (Les Cottages, Champ de Courses, Lyautey, soit 408 logements), dont les 2 dernières sont situées sur le territoire du Bouscat.

Une délibération en date du 15 mars 2016 a autorisé Monsieur le Maire du Bouscat à signer la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB. Elle a été signée le 3 mai 2016, entre Gironde Habitat, Bordeaux Métropole, l'Etat, la commune du Bouscat et la commune d'Eysines. Elle s'est traduite par l'accomplissement d'un programme d'actions, dont le suivi est assuré par un comité de pilotage interinstitutionnel annuel. Cet abattement a représenté un montant total de 273 751 € (dont 187 377 € pour les 2 résidences bouscataises) sur la période 2016-2018.

La loi n°2017-86 « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 a reconduit le dispositif deux années supplémentaires afin d'aligner la durée de ces conventions sur celle des contrats de villes (soit jusqu'au 31 décembre 2020). C'est pourquoi, il est demandé de procéder à la signature d'un avenant entre les parties selon des termes identiques à la convention initiale. Les modalités et le programme d'actions seront définis ultérieurement.

Ainsi,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine et notamment son article 62,

VU la loi de finances pour 2015 qui maintient de 2016 à 2020 l'abattement de 30 % de la TFPB pour les logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU le cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires pour la qualité de vie urbaine du 29 avril 2015,

VU l'article 47 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 modifiant l'article 1388 bis du code général des impôts sur l'abattement de TFPB,

VU l'article 156 de la loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2015 approuvant la convention cadre du contrat de ville métropolitain,

VU la délibération du conseil municipal du 13 octobre 2015 approuvant la convention territoriale du quartier intercommunal du Champ de Courses pour les années 2015-2020,

VU la délibération du conseil municipal du 15 mars 2016 approuvant la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB,

Considérant la nécessité pour la commune du Bouscat, les partenaires institutionnels (Etat, Bordeaux Métropole, Ville d'Eysines) et le bailleur Gironde Habitat de poursuivre l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants du quartier prioritaire Champ de Courses,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Approuve les termes de l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB concernant le quartier prioritaire du Champ de Courses ci-annexé,

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer le présent avenant et tout document y afférant.

Fait et délibéré le 11 décembre 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET

